

Le Berry 10 octobre 2022

mand-Montrond → Environs

SAINT-GERMAIN-DES-BOIS ■ Le projet est envisagé au lieu-dit Les Peurnes

Éolien, les élus n'en veulent pas

Le dernier conseil municipal de Saint-Germain-des-Bois n'avait qu'un seul point à l'ordre du jour : l'avis sur le projet éolien au lieu-dit Les Peurnes, dans le hameau de Barantheaume, à Saint-Germain-des-Bois.

Une quarantaine d'habitants opposés au projet éolien, porté par Total Énergies au lieu-dit Les Peurnes, à Saint-Germain-des-Bois (lire par ailleurs), étaient présents pour l'occasion.

La salle du conseil n'étant pas assez grande pour recevoir autant de public, seule une dizaine d'entre eux a pu assister à la séance pour des raisons de sécurité.

Le maire prend position

Comme d'autres dans les villages alentour, les élus étaient invités à se prononcer dans le cadre de l'enquête publique. En préambule, le maire, Étienne Durand, a tenu à préciser certains éléments : « Ce projet est un projet privé entre le porteur Total Énergies et un exploitant agricole, dont les terres concernées sont sur le territoire de notre commune. Le projet s'inscrit dans un contexte na-



ÉOLIEN. Les élus disent non. PHOTO D'ILLUSTRATION PIERRICK DELOBELLE

tional voulant favoriser les sources d'énergies renouvelables et dans un contexte complexe de la production d'énergie en France et en Europe. Il permettrait une production locale d'énergie non fossile. »

Après avoir rappelé que « lors d'une délibération du 15 juin 2018, le vote [pour ce projet] avait recueilli une nette majorité » de la part du conseil municipal de l'époque, Étienne Durand, élu en 2020, a donné son avis personnel : « Après avoir écouté, échangé et pris connaissance des contributions de l'enquête publique, j'en arrive aux cons-

tats suivants : il n'y a pas d'adhésion au projet d'une partie significative de la population. L'intérêt financier est important pour l'exploitant agricole, non-habitant de la commune, qui en tire les bénéfices, alors que les inconvénients seront supportés par les riverains. Pour la commune, ce sont des recettes potentielles non négligeables, mais elles ne sont pas essentielles. Cela ne doit pas guider notre choix. »

Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, le maire a indiqué qu'il voterait contre ce projet. Après un vote à bulletin secret, le conseil municipal a émis un avis

défavorable avec 11 voix contre le projet, 4 voix pour et aucune abstention.

Malgré le contexte, la séance s'est déroulée dans le calme. « Je précise que le conseil a pris sa décision par rapport à l'intérêt des habitants de Saint-Germain-des-Bois, et non en cédant à la pression de l'Association sennéchoise de défense de l'environnement (qui est opposée au projet, NDLR) », a confié Étienne Durand, soulagé d'éteindre une polémique qui a divisé les habitants et agité le village durant un plus de deux ans.

Ce vote ne veut, toutefois, pas dire que le projet éolien ne verra pas le jour. « Maintenant, la décision appartient au préfet », a résumé le maire. ■

PROJET

Parc éolien. Le projet consiste en l'implantation d'un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs, de plates-formes, d'un poste de livraison électrique et d'un réseau de raccordement électrique souterrain sur le territoire de la commune de Saint-Germain-des-Bois.